

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Construction de la médiathèque de Naintré - Avenants n°1 aux marchés de travaux

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°16 du 29 avril 2013, le Bureau a autorisé monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour la construction de la médiathèque de Naintré.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 398 002,52 € T.T.C. pour les 11 lots.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires entraînant une augmentation globale des marchés de 11 781,53 € TTC et concernant notamment :

- Le lot 1 VRD : plus value liée à la traversée de chaussée pour le raccordement Télécom et moins value pour la suppression de fouille en tranchée, de canalisations d'eau potable et eaux usées et de branchement sur coffret,*
- Le lot 2 Gros oeuvre : plus value liée au remplacement du parement pierre prévu initialement et moins value pour la suppression de la sous face des entrevous, des reprises de coulage, des arêtes chanfreinées, des raccords sur poteaux, des incorporations des eaux usées dans le plancher et des huisseries dans la maçonnerie,*
- Le lot 4 Etanchéité sur bacs acier pour deux points d'ancrage en toiture terrasse,*
- Le lot 5 Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie pour un habillage acier laqué dans le plafond pour l'encastrement des stores à rouleaux.*

* * * * *

VU l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants,

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil de communauté du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°16 du Bureau du 29 avril 2013 autorisant la signature des marchés de travaux de la bibliothèque de Naintré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 février 2014

n° 17

page 2/2

CONSIDERANT les propositions des entreprises concernées entraînant une variation dans le montant des marchés comme suit :

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Montants avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
COLAS CENTRE OUEST	1 – VRD	39 689,30 €	3 543,53 €	43 232,83 €	8,93%
LIOT ALAIN CONSTRUCTION	2 – Gros œuvre	108 743,00 €	4 263,00 €	113 006,00 €	3,92%
I-METAL	3 - Charpente métallique	29 484,57 €		29 484,57 €	
SMAC	4 – Etanchéité sur bac acier	26 710,63 €	432,00 €	27 142,63 €	1,62%
SOUILLE	5 – Menuiserie extérieure aluminium – Serrurerie	68 045,22 €	3 543,00 €	71 588,22 €	5,21%
COTE PLAFONDS	6 – Ouvrages de plaques de plâtres	22 312,71 €		22 312,71 €	
DUPUY	7 – Menuiserie bois	5 708,45 €		5 708,45 €	
BOUCHET FRERES	8 – Revêtement de sol souple – Carrelage	17 180,11 €		17 180,11 €	
BOUCHET FRERES	9 – Peinture	4 995,69 €		4 995,69 €	
SARL JOUBERT	10 – Electricité courants forts – courants faibles	24 961,18 €		24 961,18 €	
DESPLÉBAINS	11 – Plomberie – Chauffage – Rafrichissement – Ventilation	50 171,66 €		50 171,66 €	
	Montant total avenants n° 1 T.T.C.		11 781,53 €	409 784,05 €	2,96%

Le Bureau, ayant délibéré, décide:

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux marchés correspondants, pour les montants indiqués ci-dessus.
- d'augmenter les délais d'exécution de 3 semaines pour l'ensemble des lots, soit une fin de travaux fixée au 04 juillet 2014.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 321.12/2313/P1016/5130.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 21/02/2014 n° 946
Publié au siège de la CAPC, le 19/02/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER